



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur - règlement numéro 329

AVIS est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 329 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 534 656 \$ et un emprunt de 534 656 \$ pour la sécurisation et la fourniture et installation de groupes électrogènes sur les bâtiments d'aqueduc de la Ville ».

Ledit règlement a pour objet d'autoriser l'octroi de contrat, l'emprunt et les dépenses nécessaires, jusqu'à concurrence de 534 656 \$, afin de pouvoir réaliser des travaux liés à la sécurisation et à la fourniture et installation de groupes électrogènes sur les bâtiments d'aqueduc de la Ville, comme annoncé dans le PTI 2023-2024-2025.

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 10 novembre 2023, et ce, tel que requis par la Loi.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la municipalité, 11 rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/avis-public-dentree-en-vigueur-du-reglement-329>

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 30^{ième} jour du mois de **novembre** de l'an **2023**.

Jonathan Fortin, LL.B, OMA
Directeur général adjoint |
Greffier et directeur des affaires juridiques